

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 24
- absents..... 09
- votants 28
- procurations..... 04

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :

télétransmission en Préfecture le :

20/07/2022

publication en ligne le :

20/07/2022

DAVIET Roland, Maire.

Le 12 juillet 2022 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christophe AKELIAN, Mme Laurence BACINO, M. Jean-Philippe BOIS, Mme Sylvie CATALANO, M. Christian COCKENPOT, Mme Martine COUTAZ, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Jean-Marc LOUCHE et Mme Carole ORTOLLAND, absents et excusés.

Mme Sylvie CATALANO a donné procuration à Mme Murielle BURDET.

M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.

Mme Martine COUTAZ a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.

M. Jean-Marc LOUCHE a donné procuration à M. Michel MARGUIGNOT.

Mme Laurence ROBERT a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2022 / 72 Accord-cadre à bons de commande de services de restauration petite enfance et accueil de loisirs - Autorisation de signature des marchés :

Monsieur le Maire expose ;

Afin de pouvoir confier les prestations de confection et livraison de repas pour la petite enfance et le centre de loisirs à une ou plusieurs entreprises, un marché à procédure adaptée a été lancé conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié le 19 avril 2022 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Dauphiné 74 et sur le profil d'acheteur de la Commune (plateforme de dématérialisation pour le retrait du DCE et le dépôt des offres).

Un accord-cadre a été passé en lots séparés, avec des montants maximum annuels de commande propres à chaque lot, à savoir :

- Lot n° 1 : Fourniture de repas pour les structures petites enfance80 000.00 € HT
- Lot n° 2 : Fourniture de repas pour l'accueil de loisirs.....30 000.00 € HT

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre qui sera conclu pour une période initiale de 12 mois et sera renouvelable trois fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois.

La durée totale des accords-cadres est fixée à 48 mois.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

- Valeur technique.....50 %
- Prix des prestations.....40 %
- Performance en matière de protection de l'environnement 10 %

Il convient pour ces deux lots de les déclarer sans suite pour cause d'infructuosité puisqu'aucune offre n'a été déposée.

Il est proposé de mettre en œuvre des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique avec la SAS LEZTROY.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déclarer sans suite, pour cause d'infructuosité, les lots n° 1 et n° 2.

D'ATTRIBUER les accords-cadres à bons de commande de service de restauration petite enfance et centre de loisirs à la SAS LEZTROY pour les lots n° 1 et n° 2.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ces accords-cadres à bons de commande.

DE DONNER DÉLÉGATION à Monsieur le Maire pour prendre toute décision relative à l'exécution de ces accords-cadres à bons de commande, y compris les décisions d'avenant.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

Roland DAVIET.



Le secrétaire de séance,

Laurence ROBERT.